

Compte rendu Réunion conseil municipal 15 mars 2023

Absents : Ascenzi Teddy, Nicolao Martine, Dalbera Precilia

Signature du registre des délibérations du dernier conseil municipal en date du 25/11/2022

1- Convention d'intervention foncière :

Approbation de la convention avec objectif l'indemnisation des sinistrés de la tempête Alex et la participation du fond Barnier.

Les démolitions seront financées par le fond Barnier et effectuées dès que les documents définitifs de cessions auront été finalisés.

Les propriétaires concernés sont principalement au Pont du Martinet.

Vote à l'unanimité

2- Transferts patrimoniaux de la commune de Lantosque vers la Métropole NCA :

Il s'agit de tous les réservoirs d'eau de la commune et de la station d'épuration du Fourcat.

La métropole est en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de la commune.

Vote à l'unanimité

3- Nomenclature M57 :

Mises-en place de la fongibilité des crédits.

La tolérance de modification d'une rubrique budgétée est désormais de 7,5% sans obligation de délibération.

Vote à l'unanimité

4- Travaux dans les parties communes des bâtiments communaux :

Demande d'un budget global de 80 000 euros pour divers travaux de mise aux normes

Vote : 11 pour (présents) et 1 abstention

5- Participation communale à la pratique du judo :

Participation ciblée en fonction de la présence pour les enfants de la commune.

La gestion d'un registre est tenue par l'association du Judo

Vote à l'unanimité

6- Signature de la charte d'adhésion des communes de la Métropole à la candidature de Nice au titre de capitale européenne de la culture 2028 :

Cette signature est votée à l'unanimité, cependant il semble que la candidature de Nice soit refusée du moins pour 2028 !

7- Création d'un poste de rédacteur principal 1 ère classe :

Ce poste est créé dans le cadre du remplacement de notre secrétaire de Mairie qui part à la retraite.

La recherche de candidats est en cours, un dossier est déposé au niveau national.

Vote à l'unanimité

8- Numérotation des routes et rues de la commune :

Le dossier est maintenant finalisé et transmis aux autorités compétentes pour décision finale.

Ensuite il faudra réaliser concrètement la numérotation pour chaque propriété à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité

9- Adhésion au SIVOM BRBV :

Une demande a été faite *il y a trois mois* à la commune de Lantosque pour adhérer au Sivom regroupant les communes de Roquebillière, Belvédère, La Bollène Vésubie, St Martin Vésubie.

Le conseil doit statuer maintenant sur cette demande d'adhésion qui « a trainé » en Mairie sans que nous n'en soyons informés et sans le moindre dossier sur ce sujet.

L'objectif de ce Sivom qui a déjà d'autres compétences est de financer les travaux de l'installation de la crèche « Les Bambins de la Vésubie », située actuellement à Gordolon, à l'ancien collège de Roquebillière.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette adhésion.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à ce lieu qui n'est pas idéalement placé pour les enfants des communes de la Vallée. La commune de Lantosque avait proposé les locaux de l'ancien Ephad Ste Croix, lieu plus central pour les résidents de la Vallée.

Le dossier n'est pas vraiment argumenté pour le moment et les avis des différents Maires divergent.

Georges Graglia attire l'attention sur le besoin impératif d'une crèche dans la Vallée et demande aux Maires de s'accorder sur une solution pragmatique pour les habitants de la vallée de la Vésubie en mettant au centre de leurs préoccupations l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Monsieur le Maire soumet cette demande d'adhésion au vote du conseil.

Vote : 8 contre l'adhésion, 4 abstentions

10- Questions diverses :

Les élus de Lantosque Autrement ont écrit au Maire mais aussi au Préfet pour demander des explications sur l'arrêté préfectoral autorisant la création d'une décharge pour matériaux inertes au lieudit « Les Plâtrières ».

Cet arrêté a fait l'objet d'une publicité obligatoire pour d'éventuels recours mais celle-ci a été invisible et le Maire n'a pas utilisé tous les moyens d'information à sa disposition comme le site web de la commune ou la page FB par exemple. Aucun conseiller municipal n'a vu l'affichage obligatoire en Mairie de cet arrêté.

Le Maire n'a pas jugé bon de donner son avis (qui lui était demandé) sur cet arrêté ni bien sûr d'en informer le Conseil Municipal, ce qui a valu comme une approbation de sa part !

Les élus de Lantosque Autrement demandent une garantie de contrôles par un organisme indépendant et une explication claire sur le fonctionnement de cette décharge, notamment en matière de transport.

Monsieur le Maire fait l'éloge de la société Vicat et s'engage à ce que les contrôles soient effectuées dans les règles de l'art.

A Martel le 16 mars 2023